

Nations Unies  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**



DEUXIEME COMMISSION  
21e séance  
tenue le  
lundi 24 octobre 1988  
à 15 heures  
New York

QUARANTE-TROISIÈME SESSION

Documents officiels\*

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 21e SEANCE

Président : M. NAVAJAS MOCRO (Bolivie)

puis : M. FERNANDEZ (Philippines)

M. OTOBO (Nigéria)

SOMMAIRE

POINT 83 DE L'ORDRE DU JOUR : CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT (suite)

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE :

- c) PROBLEMES ALIMENTAIRES
- d) SOURCES D'ENERGIE NOUVELLES ET RENOUEVABLES
- e) MISE EN VALEUR DES RESSOURCES ENERGETIQUES DES PAYS EN DEVELOPPEMENT
- g) STRATEGIE A LONG TERME EN VUE D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE ET ECOLOGIQUEMENT RATIONNEL

POINT 143 DE L'ORDRE DU JOUR : RESPONSABILITE DES ETATS POUR LA DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT ET LA PREVENTION DE LA POLLUTION DE CELUI-CI COMME SUITE A L'ACCUMULATION DE RESIDUS TOXIQUES ET RADIOACTIFS, ET RAFFERMISSEMENT DE LA COOPERATION INTERNATIONALE AUX FINS DE LA SOLUTION DE CE PROBLEME

POINT 148 DE L'ORDRE DU JOUR : SAUVEGARDE DU CLIMAT, PATRIMOINE COMMUN DE L'HUMANITE

---

\*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE  
A/C.2/43/SR.21  
26 octobre 1988

ORIGINAL : FRANCAIS

88-56496 1256U (F)

/...

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 83 DE L'ORDRE DU JOUR : CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT (suite)  
(A/43/647, A/43/184, A/43/235-S/19674, A/43/287-S/19740, A/43/370, A/43/373,  
A/43/399, A/43/480, A/43/510-S/20091, A/43/538, A/43/587, A/43/667-S/20212, A/43/671,  
A/43/692, A/43/709)

1. M. BEN SADIR (Jamahiriya arabe libyenne) dit que la crise de l'endettement, qui est à l'étude depuis sept ans, n'est non seulement toujours pas réglée mais elle s'aggrave dans les pays en développement, notamment en Afrique et en Amérique latine. Des catastrophes naturelles sont venues exacerber la situation de certains de ces pays qui ont été contraints d'emprunter et qui sont maintenant écrasés par le fardeau que constitue le service de la dette.
2. M. Ben Sadir fait sienne l'opinion des délégations qui ont déclaré que les décisions du Sommet économique de Toronto et des Clubs de Paris et de Rome concernant l'allégement du fardeau de la dette des pays en développement sont insuffisantes et qu'il convient d'aider les pays débiteurs à mettre en valeur leurs ressources et rééchelonner les obligations de paiement.
3. La crise de la dette a été aggravée par la chute des cours des produits de base et du dollar des Etats-Unis survenue conjointement en 1982. La stratégie adoptée en vue de venir à bout de cette crise est inefficace et inique; les politiques d'ajustement imposées aux pays en développement se traduisent par une baisse du niveau de vie dans ces pays. Parallèlement, on assiste à un important transfert net des ressources des pays en développement endettés vers les pays développés. Cette situation provoque des perturbations économiques au niveau international. Il est donc nécessaire que les pays créanciers et les pays débiteurs adoptent une approche coordonnée et élaborent une nouvelle stratégie pour sortir de la crise. Il convient notamment de mettre un terme au transfert inverse des ressources et il importe à cet égard que les pays développés ouvrent leurs marchés aux pays débiteurs.
4. La communauté internationale quant à elle doit créer un climat qui permette d'assurer la sécurité économique internationale grâce à l'instauration d'un nouvel ordre économique.
5. M. KUFUOR (Ghana) dit que, dans les pays à revenu faible et intermédiaire d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes, le fardeau du service de la dette a constitué un grave obstacle au développement. Les stratégies adoptées ont certes permis d'éviter une dislocation du système financier mais non d'aider les pays débiteurs à surmonter leurs difficultés.
6. Pourtant, ces pays ont fait de grands efforts d'ajustement pour s'acquitter de leurs obligations, souvent au prix de graves tensions sociales et politiques. Dans le même temps, ils ont dû faire face à un environnement extérieur défavorable : baisse des cours des produits de base, réduction ou stagnation des courants de ressources, difficultés d'accès aux marchés en raison du protectionnisme. Il faut donc que tous les pays, notamment les principaux pays industrialisés, fassent preuve de la volonté politique nécessaire et coordonnent leur politique économique sur une base démocratique afin de créer un environnement international plus dynamique.

/...

(M. Kufuor, Ghana)

7. A cet égard, il convient de se féliciter des initiatives prises lors du Sommet économique de Toronto en faveur des pays à faible revenu lourdement endettés, en particulier de ceux situés au sud du Sahara. Cependant, les mesures adoptées jusqu'ici par les donateurs ne tiennent pas suffisamment compte de la dette multilatérale qui ne cesse de s'alourdir. Ainsi, environ 30 % du montant total de la dette du Ghana a été contractée auprès du FMI et d'autres pays africains se trouvent dans une situation analogue. Etant donné que les obligations à l'égard du Fonds portent habituellement sur le court terme et ne peuvent être rééchelonnées, les pays débiteurs ont dû consacrer une part croissante de leurs recettes d'exportation au service de leur dette auprès du FMI et nombreux sont ceux qui ne peuvent plus honorer leurs engagements. La communauté internationale ne peut plus fermer les yeux sur ce grave problème et doit étudier les diverses propositions présentées pour y remédier, telles que les mécanismes de bonification d'intérêt et de refinancement.
8. En conclusion, le Ghana réaffirme son attachement à la position africaine commune sur la crise de la dette de ce continent et espère qu'il sera donné rapidement suite aux nombreuses propositions intéressantes que contient ce document.
9. M. SUTRESNA (Indonésie) dit que la déclaration du Groupe des 77 reflète bien la position de sa délégation sur la question. Il fait observer que la stratégie internationale de la dette appliquée jusqu'à présent a échoué car elle était fondée sur une mauvaise évaluation de la situation. Les pays débiteurs ont procédé à des ajustements extrêmement éprouvants dans un contexte économique qui leur était défavorable. L'endettement, qui s'est accru pour atteindre des proportions exorbitantes, est un formidable obstacle au développement et menace le fonctionnement même du système financier international.
10. Pour sortir de l'impasse, il est urgent de mettre au point une nouvelle stratégie qui soit efficace et durable et dont les éléments essentiels ont déjà pu être définis grâce à l'activité intellectuelle et pratique sans précédent récemment déployée.
11. La délégation indonésienne tient à souligner l'importance, dans cette stratégie, de la stabilité des taux de change. Elle insiste également sur la nécessité de régler le problème dans le contexte de la croissance économique, sur le rôle de la réduction de la dette et de son service ainsi que sur l'importance de nouveaux apports financiers. Il faut aussi un règlement politique du problème qui soit fondé sur la responsabilité commune des pays créanciers, des pays débiteurs, des banques commerciales et des institutions financières internationales. Tous ces éléments doivent s'appliquer non seulement aux pays à faible revenu mais aussi aux pays à revenu intermédiaire qui sont écrasés sous le poids du service de la dette.
12. Enfin en vue de l'adoption et de l'application rapide de cette stratégie, la communauté internationale doit engager un dialogue afin d'entreprendre une action concertée au plus haut niveau.

/...

13. Le **PRESIDENT** conclut le débat sur la dette en récapitulant brièvement les différentes interventions des délégations sur la question et espère que la convergence des points de vue exprimés se concrétisera par un consensus.

**POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE** (A/43/3, A/43/184, A/43/235-S/19674, A/43/283, A/43/287-S/19740, A/43/370, A/43/373, A/43/387-S/19918, A/43/399, A/43/425-S/19962, A/43/435, A/43/457-E/1988/102, A/43/460-E/1988/104, A/43/463-E/1988/106, A/43/480, A/43/510-S/20091, A/43/538, A/43/544, A/43/584, A/43/587, A/43/695, A/43/714; A/C.2/43/2, A/C.2/43/3, A/C.2/43/4, A/C.2/43/L.5, L.6; E/1988/50)

c) **PROBLEMES ALIMENTAIRES** (A/43/19)

d) **SOURCES D'ENERGIE NOUVELLES ET RENOUEVELABLES** (A/43/36)

e) **MISE EN VALEUR DES RESSOURCES ENERGETIQUES DES PAYS EN DEVELOPPEMENT** (A/43/476 et Corr.1)

g) **STRATEGIE A LONG TERME EN VUE D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE ET ECOLOGIQUEMENT RATIONNEL** (A/43/353-E/1988/1971, A/43/462)

**POINT 143 DE L'ORDRE DU JOUR : RESPONSABILITE DES ETATS POUR LA DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT ET LA PREVENTION DE LA POLLUTION DE CELUI-CI COMME SUITE A L'ACCUMULATION DE RESIDUS TOXIQUES ET RADIOACTIFS, ET RAFFERMISSEMENT DE LA COOPERATION INTERNATIONALE AUX FINS DE LA SOLUTION DE CE PROBLEME** (A/43/193, A/43/671)

**POINT 148 DE L'ORDRE DU JOUR : SAUVEGARDE DU CLIMAT, PATRIMOINE COMMUN DE L'HUMANITE** (A/43/241)

14. **M. TOLBA** (Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement) fait observer que toutes les prévisions alarmantes faites par le PNUE depuis 10 ans se sont malheureusement réalisées : appauvrissement de la couche d'ozone, désertification, déboisement, réchauffement du climat à l'échelle mondiale. S'il est indubitable que la destruction de la base de ressources naturelles s'accélère de façon inquiétante, il faut se féliciter de ce que des actions positives sont prévues et entreprises. L'environnement, après avoir été longtemps négligé, est désormais partout une préoccupation majeure et en permanence à l'ordre du jour. Tout en étant prêtes pour en assurer la protection, à faire des sacrifices, les populations attendent des gouvernements des réponses appropriées.

15. Premier sujet de préoccupation : la question d'un développement durable. On fait actuellement de gros efforts pour appliquer les recommandations contenues dans le document "Notre avenir à tous" et dans "Etude des perspectives en matière d'environnement jusqu'à l'an 2000 et au-delà". S'il reste encore beaucoup à faire, les gouvernements se montrent à présent déterminés à prendre des mesures préventives, comme en témoigne le Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Le développement durable est désormais un objectif essentiel du système des Nations Unies qui intensifie ses efforts pour intégrer dans ses

/...

(M. Tolba)

programmes et budgets des considérations relatives à l'environnement, dans le cadre du Programme à moyen terme à l'échelle du système en matière d'environnement, et qui a adopté une approche commune sur la question à la Conférence d'Oslo.

16. Mais c'est dans les pays en développement que le problème est le plus grave puisque, pour des centaines de millions de personnes, il s'agit simplement de survie. Les plus concernés sont les moins consultés. On aura beau parler de développement durable, le concept restera pour eux vide de sens tant qu'ils n'auront pas la possibilité de mener une vie décente. Toutes les bonnes intentions s'évanouiront si l'on ne s'emploie pas d'urgence à corriger les inéquités mondiales qui conduisent à l'épuisement des ressources naturelles, et à doter les pays en développement de l'infrastructure et du personnel qualifié qui leur font défaut.

17. Il ne s'agit pas tant de savoir ce qu'il faut faire que de savoir comment faire ce qui a été décidé. A cet effet, plusieurs organismes des Nations Unies (Banque mondiale, PNUD, FAO, Unesco, ONUDI, FNUAP, OMS, PNUE et trois commissions économiques) mettent actuellement en oeuvre, à titre expérimental, une série d'activités dans trois pays en développement, dans le but de mettre au point des directives éprouvées qui permettront de planifier un développement durable. Il s'agit au fond, avec le soutien de donateurs espère-t-on, de donner aux pays du tiers monde les moyens de prendre des décisions judicieuses sur l'utilisation de leurs ressources naturelles et sur les conditions de l'aide au développement.

18. Le déversement de déchets toxiques dans les nations du tiers monde est un autre phénomène inquiétant, et même révoltant. On dispose déjà d'un grand nombre d'informations sur ce trafic, florissant en l'absence de toute réglementation et déploré par pratiquement tous les gouvernements au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale. Le Conseil d'administration du PNUE a adopté en 1987 des directives et principes à ce sujet. Le PNUE prépare actuellement une conférence internationale de plénipotentiaires qui aura lieu en mars, à Bâle, et M. Tolba a des raisons de croire que les gouvernements voudront bien s'y rendre avec l'intention de se mettre d'accord sur une convention qui, pour le PNUE, ne saurait être rien de moins qu'un accord concret qui puisse donner lieu immédiatement à une application efficace.

19. Mais aucun accord, aussi efficace qu'il soit, ne pourra régler totalement le problème. Les pays industrialisés, d'où proviennent 98 % des déchets toxiques, reconnaissent tous ou presque qu'ils ont les moyens d'en minimiser la production et de gérer le reste, et ils s'y emploient activement.

20. Avec le troisième problème - les changements climatiques - la tâche est autrement plus ardue. La question du réchauffement du climat mondial est l'un des sujets qui, depuis un an, suscite le plus de préoccupations parmi les gouvernements, dont certains ont tiré la sonnette d'alarme, et parmi l'opinion, qui réclame des mesures immédiates.

21. Ceci est le résultat de plus d'une décennie de travaux scientifiques patients auxquels le PNUE a largement contribué et d'où il ressort que le processus, déjà en cours, du réchauffement mondial causera, s'il se poursuit, des perturbations

/...

(M. Tolba)

considérables des écosystèmes. On s'accorde donc sur la nécessité d'agir d'urgence. Tous les organismes des Nations Unies se sont attelés à la tâche dans le cadre d'une étroite coopération interinstitutions qui réunit la Banque mondiale, le PNUD, la FAO et l'Unesco, et bien sûr l'OMM et le PNUE qui ont chargé un groupe intergouvernemental d'experts de déterminer les moyens de relever le défi.

22. Tous les gouvernements devraient prendre d'urgence les mesures suivantes : fixer les objectifs d'amélioration du rendement énergétique et les objectifs d'approvisionnement en énergie en fonction des réductions de gaz à effet de serre; fixer des objectifs sur cinq ans pour réduire le déboisement et accroître le reboisement; assurer l'élimination totale des émissions de carbonylfluorocarbène (CFC) d'ici à l'an 2000; et accroître radicalement les ressources humaines et financières consacrées aux programmes de recherche.

23. Aucun pays, aussi puissant soit-il, ne peut à lui seul faire face aux changements climatiques et les gouvernements n'ont d'autre choix que de coopérer. Il devrait être possible dès 1990 de commencer à mettre au point un accord mondial couvrant les divers aspects de la question.

24. Il convient de se féliciter de ce que nombre d'activités soient déjà envisagées pour célébrer, en 1992, le vingtième anniversaire de la Conférence de Stockholm sur l'environnement. Il pourrait être opportun d'organiser à cette occasion une conférence des Nations Unies ou une session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUE. Dans le souci d'éviter les doubles emplois, M. Tolba espère que tous ceux qui envisagent de mener des activités en 1992 en informeront le PNUE qui centralisera les informations et les communiquera à tous les intéressés.

25. M. Tolba déplore la situation paradoxale qui fait que, bien que l'environnement soit devenu une préoccupation internationale de premier plan, alourdissant d'autant la tâche du PNUE, les contributions versées au Programme ont diminué considérablement depuis 10 ans et ses effectifs, déjà peu fournis, vont selon toute probabilité être réduits de près d'un cinquième.

26. M. Tolba est tout à fait conscient qu'il y a des limites à ce que le PNUE, même avec le financement nécessaire, peut accomplir; et les accords internationaux sont inutiles s'ils ne sont pas complétés par des mesures nationales. Il y a là encore beaucoup à faire, si l'on veut que la société mondiale fasse le pas vers une économie durable et équitable. Il y a notamment deux obstacles à surmonter. Il faut premièrement que les nations, lorsqu'elles évaluent leurs richesses, tiennent dûment compte de la qualité et de la quantité de leurs ressources naturelles et les estiment à juste valeur. Deuxièmement, il faut qu'elles reconnaissent que l'utilisation saine et équitable de l'environnement et des ressources naturelles - nationales et internationales - est une des conditions de la paix.

Tolba croit que les nations s'emploieront à surmonter ces obstacles, dans le cadre d'une coopération régionale. Il se peut dans certains cas qu'il leur faille prier le Conseil d'administration du PNUE de jouer un rôle de médiation.

/...

(M. Tolba)

28. Les peuples du monde ont fini par réaliser qu'en cherchant à protéger l'environnement, il ne s'agit pas de faire le bien, il s'agit de créer une nouvelle richesse, une richesse qui durera et qu'on pourra transmettre à la prochaine génération.

29. M. Fernandez (Philippines) prend la présidence.

30. M. TRANT (Directeur exécutif du Conseil mondial de l'alimentation), présentant le rapport du Conseil mondial de l'alimentation sur les travaux de sa quatorzième session (A/43/19), attire tout d'abord l'attention des délégations sur l'Initiative de Chypre contre la faim dans le monde.

31. L'aggravation de la faim dans un monde où il existe des excédents alimentaires constitue un paradoxe. Partant de ce constat, le secrétariat du Conseil mondial de l'alimentation (CMA) a recherché les moyens d'utiliser les excédents pour soutenir un développement axé sur une sécurité alimentaire accrue dans les pays en développement et formulé une proposition correspondante. Cette proposition a suscité un vif intérêt mais on a fait observer que les excédents alimentaires et la faim étaient des problèmes distincts. Si l'on veut éliminer la faim, il est indispensable de mieux comprendre pourquoi les efforts de la communauté internationale ont été insuffisants. Il faut aussi prendre des mesures immédiates et plus concrètes en tirant les leçons du passé. L'Initiative de Chypre contre la faim dans le monde préconise une réévaluation des politiques existantes et l'adoption de nouvelles initiatives pragmatiques pour atteindre l'objectif fondamental : l'élimination de la faim et de la malnutrition. Pour cela, le Conseil a décidé de constituer un groupe consultatif ad hoc officieux. Les Etats Membres et divers organismes des Nations Unies ont été consultés après la quatorzième session ministérielle au sujet de l'organisation des travaux du groupe consultatif. Son rôle sera extrêmement important. Il devra en effet replacer le problème de la faim dans son contexte général. A l'heure actuelle, les objectifs économiques et sociaux sont parfois contradictoires et les programmes d'austérité entraînent une nouvelle détérioration du niveau de vie pour des millions de personnes. Il faut donc établir un lien entre les préoccupations immédiates et les stratégies de développement à moyen et à long terme et concilier les objectifs sociaux et économiques. De son côté, la communauté internationale devra réajuster ses programmes d'aide pour les adapter aux besoins réels des pays en développement et veiller à une coordination plus efficace.

32. Les ministres ont constaté que l'aggravation intolérable de la faim et de la malnutrition se poursuivait. En particulier, la situation des plus pauvres continue de se détériorer. En contrepartie, ils ont noté que de nombreux pays se souciaient davantage du bien-être des couches pauvres de leur population. Dans ce contexte, on a réitéré l'appel de Beijing en faveur d'une amélioration de la condition humaine et préconisé plus particulièrement un effort international pour améliorer la situation alimentaire des groupes à faible revenu durant les ajustements économiques. La nécessité de canaliser un volume plus important de ressources vers les pays en développement pour assurer un développement économique équitable - condition essentielle si l'on veut atténuer la faim et la pauvreté - a été rappelée. Enfin, on a noté avec satisfaction les progrès accomplis dans le domaine du désarmement et du maintien de la paix.

/...

(M. Trant)

33. Le Conseil poursuivra sa collaboration étroite avec les organismes des Nations Unies qui exécutent des programmes pouvant contribuer à la solution des problèmes alimentaires. D'une façon générale, on a estimé que la dégradation de l'environnement compromettrait la sécurité alimentaire. Comme il est possible d'accroître la productivité agricole sans dégrader les sols, on a recommandé de prévoir des méthodes de gestion agricole sans danger pour l'environnement dans les stratégies alimentaires nationales et, plus généralement, d'intégrer les préoccupations relatives à l'environnement dans les politiques et programmes de développement économique. Il faudrait en tenir compte dans la répartition des ressources, en mettant notamment l'accent sur les mesures de secours et de relèvement qui associent la protection de l'environnement et la protection des revenus pour les populations éprouvées dans les pays à faible revenu ayant un déficit alimentaire.

34. Le Conseil a noté avec intérêt les propositions présentées par le Directeur exécutif du PNUE pour la coopération future entre le PNUE et le CMA. Elles concernent a) l'organisation de réunions régionales des ministres de l'agriculture et de l'environnement; b) des études concrètes d'opérations réussies que les pays à faible revenu ayant un déficit alimentaire pourraient adapter et répéter; et une action conjointe FAO-CMA-FIDA pour aider certains pays à faible revenu et à déficit alimentaire à coordonner leurs politiques de développement agricole et leurs politiques en matière de ressources naturelles et d'environnement.

35. Le Conseil a souligné que tous les pays pouvaient bénéficier d'une libéralisation du commerce international des produits agricoles et des produits tropicaux, et notamment les pays en développement, s'ils veulent assurer leur sécurité alimentaire. Il a constaté avec regret qu'il n'y a pas eu de progrès en 1987 dans les négociations commerciales multilatérales à propos de l'élimination des déséquilibres du commerce agricole et des réformes nationales que cela suppose, et exprimé l'espoir qu'en décembre, l'examen à mi-parcours donnerait une impulsion décisive aux efforts déployés dans ce domaine. Les négociations devraient absolument ménager un traitement spécial et différencié à tous les pays en développement et prendre en considération les objectifs de sécurité alimentaire. Au niveau mondial, la création d'un système d'échanges libre, ouvert, stable et équitable est souhaitable pour tous les pays.

36. Les ministres ont réaffirmé l'importance d'une meilleure coordination et d'une plus grande convergence des politiques des institutions internationales en matière de sécurité alimentaire. Pour répondre convenablement aux demandes d'assistance, l'ONU et ses institutions devraient pouvoir compter sur un financement suffisant et sûr. Un appel a donc été adressé à tous les Etats Membres pour qu'ils versent ponctuellement leurs contributions. De son côté, le secrétariat du CMA poursuit sa collaboration avec les autres organismes concernés pour utiliser plus efficacement les ressources et améliorer les orientations générales.

37. Les ministres ont noté avec satisfaction les activités de suivi assurées par le CMA, notamment à l'appui du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990. Les progrès réalisés dans la promotion des programmes de formation qui doivent servir à appuyer les efforts de l'Afrique en matière de politiques alimentaires ont été jugés très encourageants. On

/...

(M. Trant)

a demandé au PNUD d'adopter sans délai le projet-cadre pour la promotion de la coopération régionale et Sud-Sud dans le secteur alimentaire et agricole, qui a été préparé conjointement par le PNUD et le CMA. Les ministres ont réitéré l'appel de Beijing en faveur d'un renforcement de la coopération régionale et Sud-Sud dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture, en particulier la coopération technique entre pays en développement dans le cadre des arrangements tripartites. Les pays développés ont été priés instamment de fournir un appui financier et technique approprié à cette forme de coopération. Parallèlement, les institutions du système des Nations Unies et les autres institutions internationales de financement étaient priées de lui accorder la priorité voulue dans leurs programmes de travail. On a par ailleurs invité le Président du CMA à faire valoir l'importance de la coopération Sud-Sud, lors de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale.

38. En conclusion, le Directeur exécutif du CMA exprime l'espoir que la Commission appuiera vigoureusement le consensus réalisé à Chypre dans une résolution appropriée.

39. Le Directeur exécutif du CMA présente ensuite, au nom du Secrétaire général, un rapport oral sur la libéralisation du commerce international des produits agricoles qui a été demandé dans la résolution 1987/90 du Conseil économique et social. Récapitulant tout d'abord les tendances du marché international des produits agricoles, qui sont décrites en détail dans le rapport du Secrétaire général publié sous la cote E/1988/70, le Directeur exécutif dit que, d'une manière générale, la part des pays en développement dans les exportations mondiales de produits agricoles a eu tendance à diminuer, même pour les produits dont ils étaient traditionnellement les principaux exportateurs (viande, céréales, produits laitiers, certaines huiles végétales, coton, sucre). Cette situation est très préoccupante car l'économie des pays en développement est largement axée sur les exportations agricoles : la part des produits agricoles dans les exportations totales oscille entre 50 et 100 % pour la plupart d'entre eux. Dans le même temps, les exportations mondiales de produits agricoles ont connu une expansion. Ce paradoxe s'explique notamment par le fait que les pays développés ont augmenté leur production et leurs exportations agricoles, souvent grâce à des subventions. Les importations ont également été freinées par une série de mesures. On applique notamment des tarifs douaniers qui progressent en fonction du degré de transformation des produits, ainsi que des mesures non tarifaires qui pèsent plus lourdement sur les produits importés après transformation. L'expansion du commerce agricole entre les pays en développement eux-mêmes est certainement un fait positif. Cependant, les marchés de ces pays sont encore trop exigus pour absorber l'augmentation indispensable des exportations.

40. Dans son rapport oral de l'an dernier, le Secrétaire général avait signalé l'émergence d'un consensus sur la nature des problèmes du commerce international des produits agricoles et l'orientation générale des efforts à entreprendre. Malheureusement, les résultats obtenus sont restés très en deçà de ce qu'on pouvait espérer après l'adoption de la Déclaration ministérielle de Punta del Este. Le défi à relever n'a pas changé : il faut réduire les divergences qui subsistent dans un certain nombre de domaines et éliminer progressivement les mesures qui sont incompatibles avec les prises de position sur la libéralisation du commerce.

(M. Trant)

41. Au cours de l'année écoulée, un progrès important est intervenu dans les négociations commerciales multilatérales en dehors du cadre du GATT. La signature, à Belgrade, de l'Accord sur le Système global de préférences commerciales pose les premiers jalons d'une libéralisation du commerce entre les pays en développement et, partant, d'une expansion de leurs échanges commerciaux. Dans le contexte des Négociations d'Uruguay, on a présenté un certain nombre de propositions sur les produits agricoles et les produits tropicaux qui visent à améliorer non seulement les pratiques commerciales mais aussi à réformer les politiques agricoles internes. On a par ailleurs poursuivi les efforts pour réduire les divergences dans le cadre des négociations du GATT, à l'occasion de diverses rencontres des partenaires commerciaux, et dans certains organismes tels que le Conseil mondial de l'alimentation, la FAO, la CNUCED, le Conseil international du blé et l'OCDE.

42. Malgré ces efforts, certains obstacles sérieux continuent de retarder l'établissement d'un système commercial plus libre et plus équitable. Dans le secteur de l'agriculture, les parties contractantes sont toujours divisées sur les priorités relatives qu'il faut accorder aux mesures immédiates et aux réformes à long terme; sur la définition d'un indicateur global qui permettrait de mesurer l'aide accordée aux producteurs; sur la question de la "déconnexion", terme qui désigne l'octroi d'une aide non liée à la production ou aux décisions en matière d'investissement et de commercialisation; et sur le type de traitement privilégié qu'il convient d'accorder aux pays en développement. A sa dernière session ministérielle, le Conseil mondial de l'alimentation a réaffirmé qu'il fallait absolument prévoir un traitement spécial et différencié, étant donné les liens étroits qui existent entre la sécurité alimentaire et le commerce international des produits agricoles. Ces mesures devraient tenir compte des répercussions défavorables que la libéralisation du commerce pourrait avoir, à court terme, sur les importations alimentaires des pays en développement. Dans le secteur des produits tropicaux, des divergences demeurent au sujet de la gamme des produits visés; du lien éventuel qui pourrait être établi entre ces produits et les autres secteurs inclus dans les Négociations d'Uruguay; et des concessions réciproques accordées par les pays en développement.

43. Dans son dernier rapport oral, le Secrétaire général avait indiqué que les pays de l'OCDE s'étaient engagés à respecter un ensemble de principes pour les réformes intérieures et les négociations commerciales multilatérales, notamment ceux du statu quo et du démantèlement. Les progrès enregistrés dans ce domaine ont été décevants. Les ministres de l'OCDE ont eux-mêmes reconnu que le climat restait très tendu sur les marchés agricoles, notamment parce qu'on a maintenu ou même renforcé toutes les formes d'aide, y compris les subventions à l'exportation et les restrictions à l'importation.

44. En conclusion, on peut dire qu'il y a eu des progrès dans le dialogue multilatéral : l'Accord sur le Système global de préférences commerciales a été adopté; on a soumis sans tarder des propositions sur les produits agricoles et tropicaux, dans le cadre du GATT. Mais les négociations proprement dites n'ont pas encore commencé. La communauté internationale doit mettre à profit l'examen à mi-parcours qui aura lieu à Montréal en décembre pour montrer qu'elle a le désir sincère de créer un système d'échanges commerciaux plus ouvert, plus équitable et plus stable. Il est temps de traduire les nobles intentions en actes.

/...

45. M. Navajas-Mogro (Bolivie) reprend la présidence.

46. M. OULD ABDALLAH (Coordonnateur spécial pour les énergies nouvelles et renouvelables) fait observer que la crise énergétique des années 70 s'est largement atténuée, et que c'est désormais l'impact de l'utilisation de l'énergie sur l'environnement qui devient préoccupant. Au moment de l'adoption du Plan d'action de Nairobi (1981), le marché mondial de l'énergie était extrêmement tendu, ce qui explique le grand intérêt porté alors à la mise au point et à l'utilisation des énergies renouvelables. Aujourd'hui, l'offre de pétrole est supérieure à la demande et les cours sont bas. Pourtant, face aux risques d'une nouvelle ascension des cours du pétrole causée paradoxalement par leur baisse excessive et face aux conséquences néfastes de l'utilisation des énergies fossiles, à la dégradation continue des écosystèmes, aux effets de serre et à leurs conséquences climatiques, et alors que l'énergie nucléaire ne peut remplacer en toute sécurité les énergies fossiles, les sources d'énergie renouvelables, qui sont propres et non dangereuses, font à juste titre l'objet d'un regain d'intérêt. Il conviendrait de comptabiliser tous les coûts réels pour comparer de façon aussi précise que possible les diverses sources d'énergie existantes (fossiles, nucléaires et renouvelables) afin de choisir la meilleure politique de l'énergie, qui, dans l'avenir prévisible, reposera sans doute sur une combinaison de toutes les sources. La proposition de convoquer un groupe d'experts pour étudier les conséquences de l'utilisation de l'énergie sur l'environnement mérite, dans ce contexte, toute l'attention de la Deuxième Commission.

47. Lors de sa récente session, le Comité pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables a sélectionné, pour sa session de 1990, les trois thèmes de la contribution des énergies renouvelables au développement rural, de la conversion directe de l'énergie solaire en énergie électrique, et de l'utilisation des résidus agricoles et des déchets urbains aux fins de la production d'énergie. La mise au point des techniques d'utilisation des énergies renouvelables progresse régulièrement, et des rencontres spécialisées (sur l'énergie solaire, éolienne ou thermique, sur le biogaz) se tiennent un peu partout dans le monde, tandis que les produits sont de plus en plus miniaturisés et que leur coût ne cesse de diminuer, et que les associations de producteurs et d'exportateurs sont très actives. Ces formes d'énergie se prêtent bien à une utilisation dans les zones rurales qui, dans les pays en développement, ont généralement un pouvoir économique et politique assez modeste; elles n'ont pas bénéficié de la baisse des prix du pétrole et l'offre d'énergie y est déficitaire. Très efficaces sur les lieux de production, les énergies renouvelables seraient en milieu rural une source de progrès social, de développement économique et de stabilisation de la population. Dans ce domaine, la coopération bilatérale est très active; l'Organisation des Nations Unies, grâce au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, a pu financer des activités concrètes intéressant l'application de l'énergie solaire au pompage de l'eau potable, à l'irrigation des petits périmètres familiaux, et à l'installation de réfrigérateurs médicaux. M. Ould Abdallah, à ce propos, tient à remercier le Gouvernement italien de son soutien financier.

/...

(M. Ould Abdallah)

48. Les progrès techniques réalisés dans le domaine de la supraconductivité devraient ouvrir la voie à une coopération régionale et internationale plus vaste dans le domaine des transports sur longue distance de l'énergie, et en particulier de l'hydroélectricité. Si les désastres associés au nucléaire ou imputés aux pluies acides et ceux liés à la destruction des forêts tropicales ont des conséquences directes assez bien connues, il en va autrement pour le long terme. L'effet de serre, qui semble désormais irréversible, est susceptible d'entraîner des bouleversements incalculables, d'ordre climatique, économique, social et même géopolitique. Comme les énergies classiques et nucléaires jouent un rôle vital et qu'on ne peut changer du jour au lendemain les modes de vie, de production, de transport, une période de réflexion doit s'ouvrir sur les multiples relations qui existent entre l'énergie, le développement économique et l'environnement.

49. M. CONSTANTINOU (Chef du Service de l'énergie et des ressources, Département des affaires économiques et sociales internationales), présentant le rapport du Secrétaire général sur les tendances concernant la prospection et la mise en valeur des ressources énergétiques dans les pays en développement (A/43/476), fait le point de la situation énergétique : la baisse des cours du pétrole a entraîné une réduction importante de la prospection pétrolière dans le monde entier et la découverte de nouveaux gisements et la croissance de la production se sont considérablement ralenties, mais dans des zones comme l'Amérique du Nord, la mer du Nord, le Mexique, l'Union soviétique et plusieurs pays en développement exportateurs ne faisant pas partie de l'OPEP, la production continue à pleine capacité, ce qui accélère le rythme de déplétion des réserves prouvées. En revanche, de nouvelles découvertes accroissent remarquablement les réserves prouvées de pétrole dans la zone du golfe Persique. Ce déséquilibre géographique très accusé des réserves prouvées donne lieu à une certaine appréhension quant à l'évolution future des prix et de la sécurité des approvisionnements, surtout en l'absence de coopération et d'accord entre producteurs et consommateurs. La demande de pétrole, depuis 1986, a en effet repris et augmente de 2 % par an environ dans les pays développés à économie de marché et de 3 % dans le monde en développement. L'évolution future de cette demande sera déterminée par une série de facteurs très divers, mais sa croissance annuelle ne sera sans doute pas inférieure à 1 à 1,5 million de barils par jour. Et la dépendance à l'égard des réserves pétrolières du Moyen-Orient s'accroîtra donc probablement au cours des années à venir. Si les pays développés ont constitué des stocks très importants et développent leurs propres ressources énergétiques, les pays en développement importateurs de pétrole quant à eux restent fortement dépendants, car ils ne peuvent se permettre de constituer des stocks importants et, déjà lourdement endettés, ont du mal à développer leur prospection pétrolière, au moment où l'assistance financière et technique bilatérale et multilatérale a tendance à négliger ce secteur pourtant essentiel.

50. M. Constantinou fait le point des tendances de la production de gaz naturel, d'hydroélectricité et de charbon. Pour ce qui est de l'avenir, il estime qu'en l'an 2000, l'accroissement de l'offre d'énergie sera surtout le fait des pays en développement, et en particulier des pays membres de l'OPEP. Par suite de la croissance de la population, de l'urbanisation et, sans doute, de la reprise de la croissance économique, la demande de pétrole devrait progresser d'au moins 4 % par an

/...

(M. Constantinou)

dans les pays en développement. Pour la satisfaire, il faudra accélérer la prospection, si l'on ne veut pas accroître encore la dépendance à l'égard des importations. Cela est-il possible dans l'état actuel et prévisible des structures de l'industrie pétrolière? C'est la question à laquelle a tenté de répondre un groupe d'experts convoqué à Paris en septembre 1988 par le Département des affaires économiques et sociales internationales, en coopération avec l'Institut français du pétrole. Ce groupe d'experts a recommandé notamment une relance de l'aide bilatérale, génératrice d'économies ultérieures, dans le secteur de la prospection pétrolière.

51. La crise de l'énergie des années 70 a été suivie par une période d'abondance et même d'excédent de l'offre d'énergie pendant les années 80. Du fait de la reprise de la croissance économique, ces excédents pourraient de nouveau faire place à une pénurie, étant donné la longueur des délais requis par la prospection pétrolière et par les grands travaux de mise en valeur de l'énergie. Cette situation semble justifier un accroissement de la coopération internationale si l'on veut stabiliser quelque peu les investissements énergétiques ainsi que la structure de la production et de la consommation. De même, il est important de prendre des mesures tendant spécialement à aider les pays en développement déficitaires en énergie dans leurs travaux de prospection et de mise en valeur.

52. M. RAJAKOSKI (Finlande), parlant au nom des cinq pays nordiques, dit que la dégradation mondiale de l'environnement et des ressources naturelles s'accélère et compromet gravement le développement économique et social. Le réchauffement mondial du climat paraît devoir s'accroître, au moment où la consommation d'énergie suit elle aussi une tendance à la hausse. De nombreux pays continuent à rejeter des déchets dans les océans. La désertification et la destruction et la dégradation des forêts tropicales se poursuivent.

53. Si les mesures prises par la communauté internationale sont manifestement insuffisantes, il existe pourtant des signes encourageants d'un changement d'attitude. Depuis la présentation du rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement à la précédente session, on observe une prise de conscience, aux niveaux national et international, de la nécessité de mettre en oeuvre de nouvelles politiques visant à assurer un développement durable. L'un des résultats les plus remarquables de cette prise de conscience est l'adoption du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

54. Des progrès sont également réalisés sur le plan conceptuel. Beaucoup plus large que la notion classique de protection de l'environnement, la notion de développement durable et écologiquement rationnel suppose en fait un changement profond et radical de la planification économique et sociale. Cette notion est devenue un élément fondamental de la réflexion contemporaine et est au centre du rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement, qui fait une place de choix aux problèmes des pays en développement, où vivent 85 % des habitants de la planète. Nombre de ces problèmes ont leur origine en dehors des pays en développement. En effet, il ne faut pas perdre de vue qu'une grande partie de la pollution est le fait des pays industrialisés, qui consomment l'essentiel de

/...

(M. Rajakoski, Finlande)

l'énergie mondiale. Il est donc nécessaire de corriger ce déséquilibre. Dans le même temps, la croissance économique doit être maintenue ou relancée afin de faciliter un développement durable et écologiquement rationnel puisqu'il faut bien financer les coûts supplémentaires immédiats de la mise au point ou de l'application des techniques peu ou non polluantes.

55. Les pays nordiques ont créé des commissions nationales chargées d'étudier les moyens d'appliquer les recommandations du rapport de la Commission mondiale. A l'invitation du Premier Ministre norvégien, le Secrétaire général de l'ONU et les chefs de secrétariat de 22 organisations ont rencontré les membres de la Commission mondiale à Oslo en juillet 1988. Les participants à cette réunion ont recensé les questions prioritaires : mise en valeur des ressources humaines et intégration des politiques démographiques, protection de l'atmosphère et du climat à l'échelon mondial ainsi que des ressources en eau, lutte contre la désertification et le déboisement, mesures visant à empêcher la dispersion de déchets dangereux et élimination de ces déchets, renforcement de la coopération technique, lutte contre l'érosion des sols et l'extinction de certaines espèces, et surtout maintien de la croissance économique, de la justice sociale et répartition plus équitable des revenus et des ressources au sein des pays et entre les pays afin d'atténuer la pauvreté.

56. Comme l'a souligné le Conseil d'administration du PNUE dans une décision adoptée en mars 1988, le développement durable et écologiquement rationnel doit être l'un des principaux objectifs d'une nouvelle stratégie internationale du développement. La première étape concrète en vue de l'intégration de cette notion dans les activités des institutions spécialisées des Nations Unies a été l'adoption du programme à moyen terme à l'échelle du système en matière d'environnement pour la période 1990-1995. Dans ce contexte, la suite donnée au rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement fera l'objet d'une nouvelle évaluation lors d'une conférence qui sera convoquée par la Norvège en 1990 en coopération avec la Commission économique pour l'Europe. Par ailleurs, une conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement durable devrait être organisée en 1992. L'Assemblée générale doit donc prendre au cours de la présente session les décisions voulues pour préparer cette conférence. Dans un avenir plus proche, plusieurs conférences régionales seront également organisées.

57. Les pays nordiques soulignent la nécessité urgente de contrôler les mouvements transfrontière de déchets dangereux et appuient sans réserve les travaux entrepris par le PNUE pour élaborer une convention mondiale à cette fin. Celle-ci devrait traiter de tous les problèmes relatifs au contrôle de ces mouvements et définir les questions à préciser ultérieurement dans le cadre de la coopération entre les parties. Elle pourrait être complétée par des protocoles additionnels ainsi que des codes de conduite. Les pays nordiques sont prêts à participer aux négociations en vue de l'élaboration d'une telle convention et à oeuvrer en faveur de sa ratification et de son application rapides.

/...

(M. Rajakoski, Finlande)

58. Les changements climatiques à l'échelon mondial et l'épuisement de la couche d'ozone sont également très préoccupants car ils provoquent un réchauffement du climat et une élévation du niveau des océans attribuables à une concentration accrue de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Il convient de continuer à évaluer les causes et les effets de ces phénomènes et d'étudier plus activement les stratégies susceptibles d'empêcher le réchauffement de l'atmosphère. Il est également très important que la Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone et le Protocole de Montréal qui en découle soient ratifiés au plus tôt par le plus grand nombre de pays possible. En outre, des consultations sur une convention relative à la sauvegarde du climat devraient être engagées afin de fournir un cadre aux diverses stratégies convenues pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

59. Les résolutions 42/186 et 42/187 de l'Assemblée générale ont jeté les bases nécessaires pour donner suite au rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement et à l'Etude des perspectives en matière d'environnement jusqu'à l'an 2000 et au-delà. Il importe que les gouvernements, par l'intermédiaire des organes directeurs des institutions spécialisées, apportent leur concours et leur soutien à ce processus de suivi.

60. M. BRUCE (Observateur de l'Organisation météorologique mondiale) dit que les séries de données recueillies par l'OMM dans ses 160 pays membres ont permis d'observer un réchauffement climatique à l'échelle mondiale.

61. D'autre part, les travaux effectués dans le cadre des programmes visant à mesurer la concentration de gaz à effet de serre ont fait apparaître une augmentation inquiétante dans l'atmosphère de dioxyde de carbone, de méthane, de chlorofluorocarbène et d'oxyde nitreux. Les chercheurs s'accordent tous sur le fait que l'augmentation accélérée de la concentration des gaz à effet de serre entraînera une hausse de 1,5 à 4,5 °C de la température moyenne mondiale d'ici le milieu du siècle prochain.

62. En 1979, la première Conférence mondiale sur le climat a adopté le Programme climatologique mondial, qui comporte quatre volets (collecte de données, applications, recherche, étude de l'impact sur le climat et mesures à prendre) et à l'exécution duquel participent l'OMM, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Conseil international des unions scientifiques et le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

63. La responsabilité générale de la coordination de ce programme a été confiée à l'OMM, qui entreprend à cette fin des examens annuels dans le cadre de son Comité exécutif et organise des réunions périodiques des chefs de secrétariat des institutions concernées. Le Conseil d'administration du PNUE assure également une étroite coordination des efforts. Il importe que tous les pays augmentent leurs contributions au Programme, dont tous les éléments sont insuffisamment financés.

64. Pour sa part, l'OMM estime qu'il est de son devoir d'oeuvrer de concert avec ses Etats membres pour fournir une évaluation scientifique de l'état de l'atmosphère et du climat. Etant donné qu'il est impossible de demeurer passif devant la dégradation de l'environnement, l'OMM s'associe aux pays tels que Malte et aux organismes comme

/...

(M. Bruce)

le PNUE, qui réclament d'urgence la prise de mesures à l'échelon international pour remédier à cette situation. Elle s'engage à continuer de participer activement aux travaux scientifiques menés sur le climat et les changements climatiques.

65. M. Otobo (Nigéria) prend la présidence.

66. Mme SAAD (Egypte) se félicite des efforts déployés au sein de l'Organisation des Nations Unies pour protéger l'environnement et réaffirme l'intérêt que porte à cette question son gouvernement, signataire des instruments internationaux les plus récents en la matière. Certes, le problème est multiforme et a des répercussions sur les plans politique, économique, social et humanitaire, mais il faut veiller avant tout à ce que les efforts déployés dans ce domaine, au nom du bien-être des générations futures, ne soient pas au détriment du niveau de vie de la génération actuelle. Les problèmes de l'environnement, qu'ils aient ou non une dimension internationale, tels que l'élimination des résidus toxiques et radioactifs ou la pollution des ressources marines, ont des conséquences directes sur la situation des pays en développement. Il faut donc que la communauté internationale apporte une assistance financière et technique afin de résoudre ces problèmes et reconnaisse qu'ils revêtent un caractère prioritaire.

67. L'Assemblée générale a souligné, dans sa résolution 42/187, le rôle essentiel que joue le Programme des Nations Unies pour l'environnement, dans le cadre de son mandat, comme catalyseur des efforts déployés par le système des Nations Unies en faveur d'un développement durable, et l'Egypte convient avec l'Assemblée générale qu'il faudrait renforcer ce rôle et accroître substantiellement les ressources du Fonds pour l'environnement pour lui donner les moyens d'assumer ses fonctions. Il conviendrait en outre que le Conseil d'administration du PNUE se réunisse à nouveau chaque année.

68. Par ailleurs, l'Egypte approuve les dispositions de la résolution 42/187 relatives à la responsabilité commune qu'ont tous les pays, tant en développement que développés sur le plan international. Le Nil pose des problèmes spécifiques à l'Egypte. Selon les prévisions, les déchets industriels rejetés dans le fleuve atteindront en l'an 2000 9,7 milliards de mètres cubes par an. Pour remédier à cette situation, le Gouvernement égyptien prend des mesures dont le coût est très élevé. Les projets élaborés concernent notamment le boisement, la pisciculture et le traitement des eaux du Nil. En outre, l'Egypte a promulgué des lois relatives à la protection de l'environnement et a mis en place un organe de contrôle à cette fin. Cependant, les fonds manquent pour mettre en oeuvre les projets relatifs au traitement des déchets. Il convient de rappeler à cet égard la résolution 1988/69 du Conseil économique et social, relative à la coopération internationale dans le domaine de l'environnement.

69. Sur le plan régional, l'Egypte se félicite de l'adoption par l'OUA en mai 1988 de la résolution 1153 concernant la coopération entre la Commission économique pour l'Afrique, l'AIEA et le PNUE, ainsi que de la création d'un organe de contrôle pour l'élimination des substances et résidus toxiques, radioactifs et dangereux. L'Egypte accueille favorablement la création d'un centre des ressources naturelles en Afrique, décidée par l'ONU, et estime que celui-ci devra coopérer avec l'OUA. Elle appuie le projet de l'OUA et du PNUD visant à constituer en Afrique un club de l'environnement et du développement.

/...

(Mme SAAD, Egypte)

70. Sur le plan international, l'ONU est l'instance la mieux à même de résoudre efficacement les problèmes d'environnement. L'Egypte appuie la proposition du Secrétaire général tendant à instituer un droit international de l'environnement qui serve les intérêts de tous les peuples, mais il faut que le PNUD établisse une récapitulation de toutes les résolutions adoptées en la matière afin de faire le point de la situation et de veiller à ce que les pays soient mieux à même d'atteindre les objectifs qu'ils se fixent.

La séance est levée à 18 h 10.